

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-07 RELATIF AU CONTRÔLE ET À LA GARDE DES ANIMAUX

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 13 juillet 2021, le Règlement 2021-07 relatif au contrôle et à la garde des animaux;

QUE ce Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour et d'actualiser le Règlement numéro 2016-10 relatif au contrôle et à la garde des animaux, notamment par l'ajout de dispositions relatives à l'utilisation de ruches urbaines et au parc canin;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 14 juillet 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

**Me Karen Loko
Greffière**